

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0366	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE SARA DEVELOPPEMENT – EXERCICE 2021	C.C DU 10/11/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

48 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - CICALA David - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel - GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT - PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

6 Conseillers communautaires absents : DENIS Christophe – GIRARD Jean-Pierre – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 3. Domaine et patrimoine
- 5. Autres actes de gestion du domaine public

Le rapporteur expose :

Le 14 avril 2016, la Société SARA Développement a été créée à l'initiative de la CAPI, de la CCCND, de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, de la Caisse des Dépôts, de la SEMCODA, d'Isère Habitat, de l'EPORA, du Crédit Coopératif et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère.

Par délibération n° 20_07_15_180 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020, la CAPI a désigné Jean PAPADOPULO, Patrick NICOLE WILLIAMS, Patrick MARGIER, en qualité de mandataires représentant la CAPI au conseil d'administration de la SPLA SARA Développement.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

La production du rapport annuel de l'élu mandataire, joint à la présente délibération, a pour objet de :

- renforcer l'information et le contrôle du Conseil Communautaire sur la SEM SARA Développement
- de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la CAPI

Après avoir rappelé le contexte, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société, synthétisé ci-dessous :

Vie de la société

La société est composée de 9 actionnaires, représentés par 9 administrateurs.

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 14 avril 2016. Depuis cette date, ils n'ont pas fait l'objet de modification.

Monsieur Daniel ANGONIN est désigné Président du Conseil d'administration depuis le 22 septembre 2020. Monsieur Christian BREUZA exerce les fonctions de Directeur Général délégué depuis le 14 avril 2016.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. Les administrateurs ont bénéficié de 4 780,68 € bruts au titre de jetons de présences et de rémunérations.

L'effectif de SARA Développement s'élève au 31/12/2021 à 3 salariés, représentant 2,70 équivalents temps-plein (ETP) sur l'exercice.

Les comptes de l'exercice 2021

La rémunération globale perçue par la société s'établit à 377 197 €/HT pour l'exercice. Le chiffre d'affaires est composé à 34 % des opérations en compte propre (rémunération et marge à l'avancement), à 17 % de la rémunération issue des études/AMO, à 30 % des autres prestations de service, et à 19 % de la rémunération issue des mandats.

Les charges d'exploitation, s'élèvent à 3 834 310 € dont 3 309 000 € sont liés à des dépenses dans le cadre d'opérations en compte propre et 237 540 euros sont liés à des charges du GIE ELEGIA. Les dépenses de personnels représentent 7 % des charges d'exploitation.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de l'ordre de 105 742,90 euros.

L'activité opérationnelle de l'exercice écoulé

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les opérations en compte propre, les concessions et les mandats, s'élève à 5 397 575 € HT.

Les perspectives pour l'année 2022

Le développement de l'activité de la société (en recherchant notamment des complémentarités/synergies avec la Société TERRITOIRES 38 au sein du groupe ELEGIA) et la constitution du plan d'affaires restent une priorité.

L'activité de la SEM se développe autour de trois domaines d'intervention complémentaires lui permettant de proposer une offre globale aux collectivités (l'aménagement et le renouvellement urbain, les constructions publiques, la promotion immobilière d'intérêt général).

Pour cela, la stratégie marketing s'appuie sur un démarchage commercial ciblé des collectivités du périmètre d'intervention et la recherche de partenariat avec des acteurs économiques reconnus (autres SEM, bureaux d'études, promoteurs, ...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel de l' élu mandataire au sein du Conseil d'administration de SARA Développement pour l'exercice 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO